

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N°198/2021

OBJET : REGLEMENTATION DE CIRCULATION LORS DES FESTIVITES DE LA DUCASSE DE LA GRAND'PLACE, samedi 11 SEPTEMBRE 2021 – Feu d'artifice

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement du feu d'artifice le samedi 11 septembre 2021, de 07h à 18h.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule sera interdit le samedi 11 septembre 2021, de 20h à 23h, au niveau de la place, rue de Winnezele, rue de Bambecque, pendant toute la durée du déroulement du feu d'artifice (selon plan joint).

ARTICLE 2 : Des itinéraires de déviation seront mis en place pour les véhicules et les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

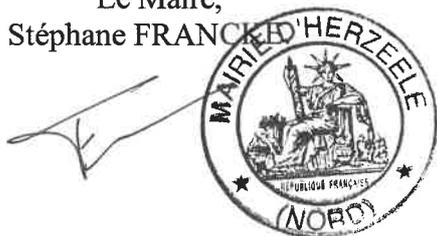
- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr.
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr –
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 17 août 2021

Le Maire,
Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 17 août 2021

Le Maire,
Stéphane FRANCKE



DEPARTEMENT

Nord

COMMUNE

Herzée

MAIRIE

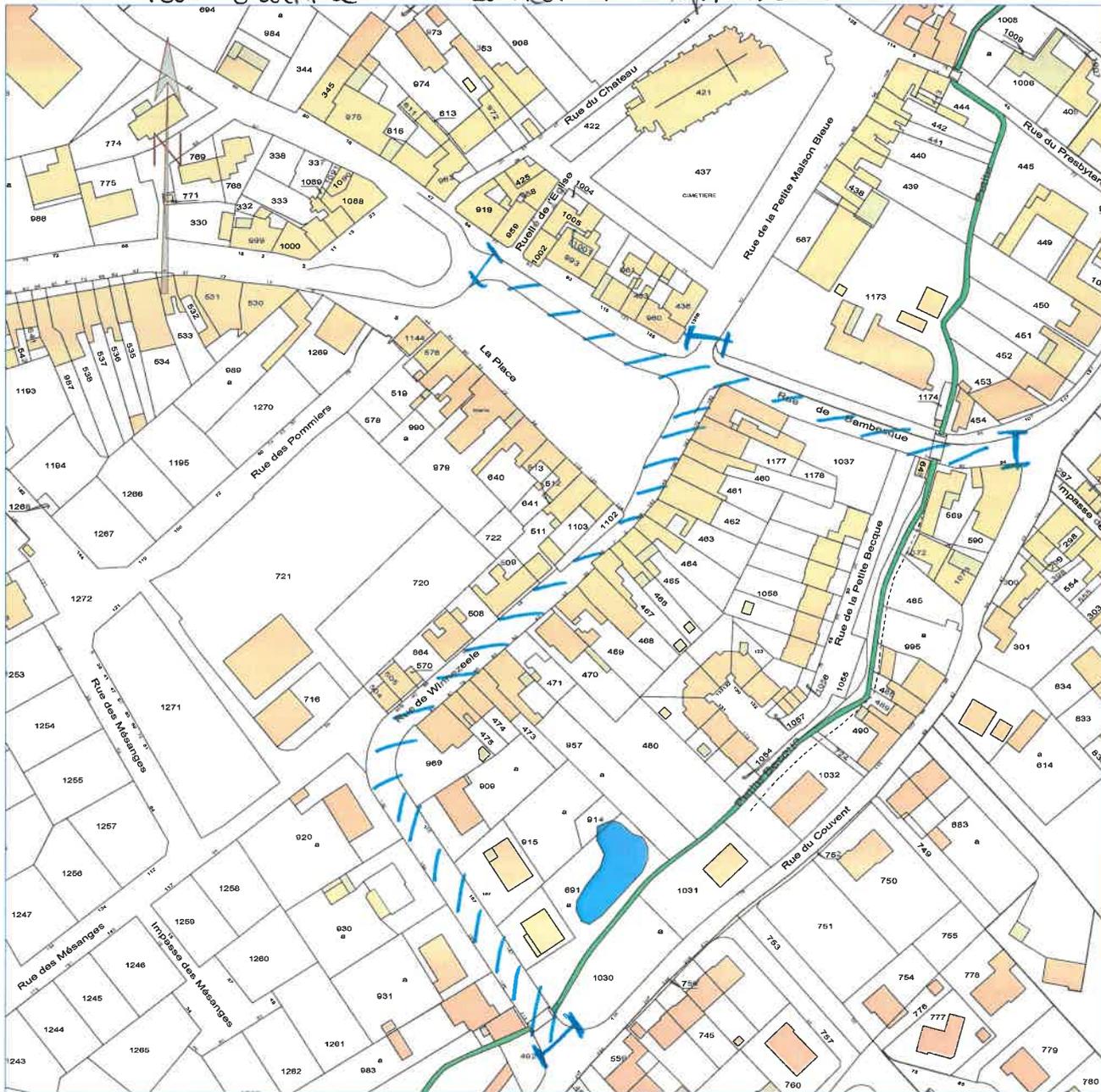
SERVICE DU PLAN

Section: ..

Echelle: 1/2101

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

feu d'artifice - Samedi 11 septembre 2021



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

/// route barrée momentanément pendant le déroulement du feu d'artifice

Vu par être annexé à mon arrêté n° 198/2021 en date du 17 août 2021.

Le Maire
S. FRANCKE



Extrait certifié conforme au plan communal - à la date ci-dessous

A ...
le 17/08/2021
Signature